



AMBASSADE DU NEPAL
45 BIS, RUE DES Acacias, 75017 Paris
E-mail : nepalinparis@noos.fr
Tel : 01 46 22 48 67
Fax : 01 42 27 08 65

INFORMATIONS AUX VISITEURS

CONCERNANT LES SERVICES DE L'AMBASSADE JUSQU'À LA PANDÉMIE COVID-19 EST MAÎTRISÉE EN France.

La nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19) doit encore être maîtrisée même après près de deux mois de confinement national en France. Par conséquent, pour éviter le risque possible de transmission du virus, l'ambassade demande à tous les visiteurs de faire attention aux mesures de précaution suivantes:

1. Le port du masque est obligatoire pour entrer à l'ambassade.
2. Gardez une distance d'au moins un mètre et demi lorsque vous parlez aux représentants de l'ambassade et aux autres visiteurs.
3. Pendant que vous êtes à l'ambassade, gardez une distance d'au moins un mètre les uns avec les autres.
4. Une fois que vous avez soumis vos documents, vous pouvez quitter l'ambassade. Nous vous appellerons pour la récupérer lorsqu'elle sera prête.

LES AUTRES INFORMATIONS

Heure de soumission et de collecte des documents:

(Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés)

Soumission de la demande - 10 h 30 à 13 h 00

Récupérer de documents - sera communiquée verbalement

Confinement et suspension des vols internationaux au Népal:

Le gouvernement du Népal a décidé de mettre fin au confinement imposé depuis le 24 mars 2020 avec effet au 21 juillet 2020 à quelques exceptions près. Cependant, l'aéroport international et les frontières internationales du Népal resteront fermés jusqu'au 16 août 2020.

Suspension de la délivrance du visa par l'ambassade et consulats: l'ambassade et les consulats honoraires népalais à Rouen (France), Lisbonne (Portugal) et Monaco ne délivreront pas de visa touristique jusqu'à nouvel ordre.



AMBASSADE DU NEPAL
45 BIS, RUE DES Acacias, 75017 Paris
E-mail : nepalinparis@noos.fr
Tel : 01 46 22 48 67
Fax : 01 42 27 08 65

Suspension de visa à l'arrivée:

La délivrance de visa à l'arrivée au Népal pour tous les étrangers et les titulaires de cartes népalais non-résidents a été temporairement suspendue depuis le 14 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Prolongation de la validité des visas touristiques pour entrer au Népal:
Le gouvernement du Népal a décidé de prolonger la validité des visas de tourisme non utilisés délivrés par les missions diplomatiques népalaises et consulats honoraires népalais du 1er janvier au 31 mars 2020 pour une durée d'un an à compter de la date de délivrance.

Par conséquent, tous les visas touristiques délivrés par l'ambassade du Népal à Paris et les consulats honoraires du Népal à Rouen (France), Lisbonne (Portugal) et Monaco pendant la période susmentionnée seront automatiquement considérés comme valides pour entrer au Népal dans un délai d'un an, au lieu de six mois, à compter de la date d'émission.

Nouvelles informations sur le service consulaire:

l'information de tout nouvel arrangement concernant la délivrance de visas, de passeports et d'autres services consulaires peuvent être consultée sur le site web de l'ambassade: www.fr.nepalembassy.gov.np

Paris, le 22 juillet 2020